

GUIDE À L'INTENTION DES SOCIÉTÉS DE CAMIONNAGE

TRUCKING COMPANIES' HANDBOOK





SOCIÉTÉ TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY
305, RUE CURATTEAU
MONTRÉAL (QC)
H1L 6R6

TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION ET VALEURS / MISSION AND VALUES	1
1.1. MISSION	1
1.2. VALEURS / VALUES	1
2. DIRECTIVES D'ENREGISTREMENT / POLICIES & DIRECTIVES	2
2.1. COMPLÉTER UNE DEMANDE DE PARRAINAGE / HAVE YOUR SPONSORSHIP	3
2.2. ENREGISTRER DES CAMIONNEURS / REGISTER YOUR TRUCK DRIVER	3
2.3. OBTENIR L'ACCREDITATION UIIA / OBTAIN YOUR UIIA ACCREDITATION	4
2.4. SIGNER LE GUIDE DU CAMIONNEUR / HAVE YOUR DRIVER SIGN THE TRUCK DRIVER'S HANDBOOK	4
2.5. SIGNER LE GUIDE DES SOCIÉTÉS DE CAMIONNAGE / SIGN THE TRUCKING COMPANIES' HANDBOOK	4
2.6. OBTENIR UN PROFIL D'UTILISATEUR (SITE WEB MGT) / OBTAIN A USER PROFIL (MGT WEBSITE)	5
2.7. EMPLOYER UN CAMIONNEUR DÉJÀ ENREGISTRÉ / EMPLOY A TRUCK DRIVER ALREADY REGISTERED	5
2.8. RETIRER UN CAMIONNEUR DE VOTRE SOCIÉTÉ / REMOVE A TRUCK DRIVER FROM YOUR COMPANY REGISTER	6
2.9. SIGNIFIER UN CHANGEMENT DE COORDONNÉE / REPORT ALL CHANGES OF COMPANY INFORMATION	6
2.10. ANNONCER UN CAMIONNEUR EN FORMATION / PROVIDE NOTICE WHEN A TRUCK DRIVER IS IN TRAINING	6
2.11. TRANSPORT HORS DIMENSIONS (« WIDE LOAD ») / WIDE LOAD	7
2.12. FUSION D'ORGANISATION / MERGE OF ORGANISATION	7
3. AMENDEMENTS	8
4. CONVENTION D'ACCÈS DES CAMIONS AUX TERMINAUX / TRUCKING TERMINAL ACCESS AGREEMENT	9
FORMULAIRE D'EN	11
FORMULAIRE REGISTREMENT D'UNE ORGANISATION	11
DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER PORTUAIRE DE ZONE RÈGLEMENTÉE R1	12

1. MISSION ET VALEURS / MISSION AND VALUES

1.1. MISSION

Spécialisée dans la manutention des conteneurs maritimes transportés entre les marchés internationaux et les centres industriels intérieurs pour les lignes maritimes. MGT met à contribution un personnel qualifié et expérimenté et compte sur des équipements ultra perfectionnés afin d'offrir un service basé sur la fiabilité, la constance et le respect des engagements. Au-delà des services offerts, MGT est une entreprise qui assure une expérience client basée sur la qualité des relations d'affaires, l'accessibilité et la personnalisation.

Soucieuse de l'environnement, MGT contribue au bien-être de la société par la mise en application d'approches novatrices en matière de protection de l'environnement.

Specializing in the handling of shipping containers transported between international markets and domestic industrial centers on behalf of shipping lines, MGT engages qualified and experienced personnel and uses ultra-modern equipment to offer a service founded on reliability, consistency and compliance with its commitments. MGT additionally ensures a customer experience based on quality business relationships, accessibility and customization.

Environmentally conscious, MGT contributes to the well-being of society through the implementation of innovative approaches for the protection of the environment.

1.2. VALEURS / VALUES

- **Partenariat** : collaboration pour mener des actions concertées visant la rentabilité, le développement des affaires, la satisfaction de la clientèle et l'attention portée aux employés;
- **Partnership** : collaboration to carry out concerted actions for profitability, business development, customer satisfaction, and attention to employees
- **Intégrité** : approches envers les clients et le personnel basées sur les principes MGT (loyauté, franchise, collaboration, en mode solution);
- **Integrity** : client and staff approaches based on MGT's core principles (loyalty, openness, collaboration, in-house solutions);
- **Efficacité** : aptitude à produire le résultat escompté, le gain souhaité et la productivité attendue avec flexibilité;
- **Efficiency** : ability to produce expected outcome, desired gain and anticipated productivity with flexibility;
- **Respect** : le fait de tenir compte des orientations, des attentes, des directives ou des obligations envers MGT, les clients, les employés et toutes les parties prenantes;
- **Respect** : MGT is dedicated to its customers, employees and stakeholders and is committed to taking their needs and expectations into account;
- **Service** : un service fiable et constant où preminent le respect des engagements et l'expérience client.
- **Service** : constant and reliable with a prevailing respect for commitments and a positive customer experience.

2. DIRECTIVES D'ENREGISTREMENT / POLICIES & DIRECTIVES



2.1
COMPLÉTER UNE
DEMANDE DE
PARRAINAGE / HAVE
YOUR SPONSORSHIP



2.2
ENREGISTRER DES
CAMIONNEURS /
REGISTER YOUR TRUCK
DRIVERS



2.3
OBTENIR
L'ACCÉDITATION UIIA /
OBTAIN YOUR UIIA
ACCREDITATION



2.4
SIGNER LE GUIDE DU
CAMIONNEUR / HAVE
YOUR DRIVERS SIGN
THE TRUCK DRIVER'S
HANDBOOK



2.5
SIGNER LE CONVENTION
D'ACCÈS DES CAMIONS
AUX TERMINAUX / SIGN
THE TRUCKING
TERMINAL ACCESS
AGREEMENT



2.6
OBTENIR UN PROFIL
D'UTILISATEUR (SITE
WEB MGTP) / OBTAIN A
USER PROFILE (MGTP
WEBSITE)



2.7
EMPLOYER UN
CAMIONNEUR DÉJÀ
ENREGISTRÉ / EMPLOY A
TRUCK DRIVER ALREADY
REGISTRED



2.8
RETIRER UN
CAMIONNEUR DE VOTRE
SOCIÉTÉ / REMOVE A
TRUCK DRIVER FROM
YOUR COMPANY
REGISTRY



2.9
SIGNIFIER UN
CHANGEMENT DE
COORDONNÉES /
REPORT ALL CHANGES
OF COMPANY
INFORMATION



2.10
ANNONCER UN
CAMIONNEUR EN
FORMATION / PROVIDE
NOTICE WHEN A TRUCK
DRIVER IS IN TRAINING



2.11
TRANSPORT HORS
DIMENSION
(« WIDE LOAD ») / WIDE
LOAD



2.12
FUSION
D'ORGANISATION
MERGE OF
ORGANISATION

2.1. COMPLÉTER UNE DEMANDE DE PARRAINAGE/ HAVE YOUR SPONSORSHIP



1

3. CONVENTION D'ACCÈS DES CAMIONS AUX TERMINAUX

Il est entendu et convenu que l'acquisition des sociétés de camionnage aux terminaux Cast et Racine et la Société Terrenaux Montréal Gateway (individuellement, le « terminal » et ensemble, les « terminaux ») sera effectuée par la Société STMS à compter du 1^{er} juillet 2015, à 00h00, pour une période de 50-ans.

1. « STMS » s'entend de la Société Terrenaux Montréal Gateway.

2. « Société de camionnage » s'entend, notamment, de tout entrepreneur de camionnage ou transport routier et de ses employés, conducteurs, sous-traitants indépendants et volontiers-renouerçons et autres renouerçons.

3. « Unité de transport » s'entend d'un conteneur standard ou d'une remorque, d'un conteneur plat-forme ou d'une autre unité de transport, y compris une remorque M4, d'un conteneur à réfrigérateur, d'un wagon ou de toute autre unité de chargement conçue pour le transport ferroviaire, routier ou aérien ou de marchandises.

4. Il est entendu et convenu que chaque unité de transport plein livrée ou ramassée dans les terminaux est considérée comme une unité de transport distincte et que la Société de camionnage concernée et la Société STMS se déroulent le droit de rayer ces unités.

5. Les sociétés de camionnage qui refusent de régler les factures de STMS dans les meilleurs délais se verront appliquer l'acquittement jusqu'à ce que tous les comptes aient été réglés.

6. Les terminaux et les sociétés de camionnage en service dans preuve d'un niveau raisonnable de soin, de diligence, de compétence et de jugement.

7. Les sociétés de camionnage sont considérées comme compétentes et raisonnablement renseignées quant aux questions de transport routier et, y compris aux fins de l'acceptation des commandes, de toutes les lois et régulations en vigueur.

8. Les sociétés de camionnage s'engagent à embrasser des conducteurs, des sous-traitants indépendants et volontiers-renouerçons expérimentés et compétents, qui arrivent en fixement adéquat et équitable et qui sont en mesure de respecter les normes de sécurité et de sécurité de l'industrie et les normes et régulations fixées sur les conteneurs plate-forme équilibrés ou autres conteneurs, remorques M4, remorques plates ou autres remorques ou tout autre matériau, conformément, en tout temps, aux normes et les plus récentes régulations et réglementations en vigueur.

9. Les sociétés de camionnage acceptent de montrer leurs informations de portage avec STMS pour toute la période de 50 ans à venir.

10. Ce qui précède comprend les informations de registre et les listes de chauffeurs de camionnage et de leurs unités de transport, y compris le portail Web de STMS, comme spécifié dans la Guide des Sociétés de camionnage (article 2.6).

10.1 Sauf dans des cas exceptionnels, convenu d'avance et par écrit, la livraison et la collecte des marchandises dans les terminaux doivent se faire entre 06h00 et 23h00 du lundi au vendredi (jours fériés exclus).

11. Les sociétés de camionnage s'engagent immédiatement à respecter en tout temps les dispositions du Guide des Sociétés de camionnage et du Guide du Camionnage de STMS, dont elles acceptent respectueusement, par la présente, ainsi que les présentes modalités.

Complétez la « Convention d'accès des camions aux terminaux » (voir p.9)

Complete the “Trucking Terminal Access Agreement” (see p.9)

		Formulaire d'enregistrement d'une organisation Organisation registrant Form	
Partenariat / Partnership			
<p>Port Montréal invite les acteurs du port à participer à une initiative publique, en vue de favoriser la mise en place d'un partenariat avec laquelle elle fera affaires au port de Montréal. Un partenariat se définit comme une alliance entre deux ou plusieurs personnes, ou deux ou plusieurs entités qui collaborent pour atteindre un objectif commun.</p>			
Partenaires / Partners		<input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Oui / Yes	
Identification de l'Organisation / Organisation's Identification			
Nom de l'organisation / Name of organization Nom de la personne physique / Name of individual		<input type="checkbox"/> CDA/CC / CDA / CDA/CC <input type="checkbox"/> Côte du Saguenay / Saguenay	
Description des activités / Description of activities Nom / Name Ville / City Province / State PIB / IB			
Consentement / Consent			
<p>La (les) personne(s) nommée(s) ci-dessous est (sont) désigné(s) comme le(s) signataire(s) autorisé(s) pour représenter l'Organisation dans les relations avec le port de Montréal. Il(s) est (sont) chargé(s) de faire valoir les intérêts de l'Organisation et de faire respecter les termes et conditions de la présente convention. Il(s) est (sont) également chargé(s) de faire valoir les intérêts de l'Organisation et de faire respecter les termes et conditions de la présente convention, en ce qui concerne les relations avec la partie, avec le port de Montréal.</p>			
Signature autorisé / Authorized signature			
Nom de famille / Name Prénom / First name Titre / Title * Signature / Signature Date / Date Nom de famille / Name Prénom / First name Titre / Title * Signature / Signature Date / Date			
Signature légal de l'Organisation / Organisation's legal signatory			
Nom de famille / Name Prénom / First name Titre / Title * Signature / Signature Date / Date			

Complétez le « Formulaire d'enregistrement d'une organisation » (voir p.11) et identifiez un signataire autorisé*

Complete the "Company Registration Form" (see p.**Error! Bookmark not defined.**) and identify an authorized signatory*

A large, modern, white modular building with a glass door and windows, situated on a paved area with a chain-link fence in the foreground. The number '3' is overlaid in the top left corner of the image.

Envoyez les documents par courriel (mgtsecurity@mtrtml.com), par fax (514-789-2619) ou en personne (305, Rue Curatteau, Montréal)

The completed documents must be sent to us by fax (514-789-2619), or by email (mgtsecurity@mtrhtml.com) or delivered in person. (305, Rue Curatteau, Montréal)

*Le signataire autorisé a la responsabilité de désigner les camionneurs travaillant sous le nom de votre société / The authorized signatory is responsible to confirm the truckers that are working for your Company.

2.2. ENREGISTRER DES CAMIONNEURS / REGISTER YOUR TRUCK DRIVER



Complétez la « Demande de laissez-passer portuaire de zone réglementé R1 » (voir p.12)

Complete the R1 regulated area port pass request » (see p.12)

Envoyez votre camionneur au bureau d'enregistrement du Port de Montréal, au coin Notre-Dame Est et De Boucherville à Montréal (point A)

Send your truck driver to the Port of
Montreal registration office, corner
Notre-Dame Est and De Boucherville
(point A)

A two-story, light-colored building with a dark grey horizontal band and a balcony. A white SUV is parked in front. The number '3' is overlaid in the top left corner.

Le camionneur devra fournir deux pièces d'identités officielles et payer des frais de 55\$ exigés par l'*Administration Portuaire de Montréal*

The driver must bring two pieces of ID and the completed R1 regulated area port pass request. A fee of \$55 will be charged by the Montreal Port Authority

2.3. OBTENIR L'ACCRÉDITATION UIIA / OBTAIN YOUR UIIA ACCREDITATION



Si vous venez chercher des conteneurs en importation ou des conteneurs vides pour les lignes maritimes Hapag-Lloyd, Maersk, OOCL, CMA/CGM, Hamburg Süd et COSCO, vous devez adhérer au *Uniform Intermodal Interchange And Facilities Access Agreement* (UIIA) et être approuvé par la ligne maritime (détails au <https://www.uiia.org/index.php/motor-carriers/apply-uiia-participation>).

Trucking companies picking up import or empties for Hapag-Lloyd, Maersk, OOCL, CMA, Hamburg Süd and COSCO must be registered UIIA (Uniform Intermodal Interchange and Facilities) and be approved by the respective shipping line (instructions at <https://www.uiia.org/index.php/motor-carriers/apply-uiia-participation>).

2.4. SIGNER LE GUIDE DU CAMIONNEUR / HAVE YOUR DRIVER SIGN THE TRUCK DRIVER'S HANDBOOK



Le « Guide du camionneur » est un outil disponible sur le site Internet de MGT sous la section camionnage : [\(cliquez ici\)](#)

Tous les camionneurs (titulaires d'une carte d'accès portuaire) doivent avoir lus et signés le consentement à la dernière page du guide. Une fois complétée, cette page doit nous être retournée par courriel (mgtsecurity@mtrtml.com), par fax (514-789-2619) ou en personne (poste d'accueil).

The “Truck Driver's Handbook” is a tool available on the MGTP web site under truck gate info option: [\(click here\)](#)

All truckers (holding a Port Access Card) must have read and signed the consent on the last page of the Handbook. Once completed, this page must be returned to MGTP by email (mgtsecurity@mtrtml.com), by fax (514-789-2619) or in person (MGT Security Office).

2.5. SIGNER LE GUIDE DES SOCIÉTÉS DE CAMIONNAGE / SIGN THE TRUCKING COMPANIES' HANDBOOK



Le « Guide des sociétés de camionnage » est un outil disponible sur le site Internet de MGT sous la section camionnage : [\(cliquez ici\)](#)

Toutes les sociétés de camionnage doivent avoir lu et signé le consentement à la dernière page du guide. Une fois complétée, cette page doit nous être retournée par courriel (mgtsecurity@mtrtml.com), par fax (514-789-2619) ou en personne (poste d'accueil).

The “Trucking Companies’ Handbook” is a tool available on the MGTP web site under truck gate info option: [\(click here\)](#)

All trucking companies must have read and signed the agreement on page 9. Once completed, this page must be returned to MGTP by email (mgtsecurity@mtrtml.com), by fax (514-789-2619) or in person (MGT Security Office).

2.6. OBTENIR UN PROFIL D'UTILISATEUR (SITE WEB MGT) / OBTAIN A USER PROFILE (MGT WEBSITE)



1 BIENVENUE AUX TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY

2015-09-29 - Guide à l'intention des camionneurs
Bonjour à nos partenaires de l'industrie du camionnage,
Afin d'assurer la sécurité de tous lors du passage de vos employés dans nos terminaux...

SECTION MEMBRE
Code utilisateur: fprovost
Mot de passe: **Enregistrer vous**

CAMIONNAGE - HORAIRE D'OUVERTURE
2016-02-19, Ven 09:00 à 15:00 2016-02-20, Sam 09:00 à 15:00
S62 Fermé S77 Fermé

FENÊTRE DES RETOURS
2016-02-15, Lun 09:00 à 15:00 2016-02-16, Mar 09:00 à 15:00
DRE/0114 MOE/412 OTE/478 PNO/1106 QUE/006

Allez sur le www.mtrtml.com et cliquez sur « Enregistrez vous »

Go to www.mtrtml.com and click on "create an account"

2

Identification personnelle
Identifiant: Nom de famille:

Identification professionnelle
Société:
Nom de votre société:
Adresse de votre lieu de travail:
Ville:
Province/État:
Code postal:

Contacts
Téléphone:
Adresse de courriel:
Code de vérification pour adresse de courriel:

Web
Code d'accès web (mot de passe):
Langue pour correspondance: Français

J'accepte

Complétez le formulaire en ligne et cliquez sur « J'accepte »

Complete the online form and select "I AGREE"

2.7. EMPLOYER UN CAMIONNEUR DÉJÀ ENREGISTRÉ / EMPLOY A TRUCK DRIVER ALREADY REGISTERED



Dans les cas où vous souhaitez ajouter un camionneur déjà enregistré au Port de Montréal sous votre compagnie, vous devez en aviser les terminaux MGT.

Pour recruter un camionneur qui est déjà enregistré, faites parvenir le formulaire *Demande de laissez-passer portuaire* (voir p.12) au mgtsecurity@mtrtml.com ou par fax (514-789-2619).

In the event you need to add a trucker to your company register that is previously registered at the Port of Montreal with another company, you must notify the MGTP terminals.

To recruit a trucker who is already registered, send the *Request for a Port Access Card* (see p.12) to mgtsecurity@mtrtml.com or fax (514-789-2619).

2.8. RETIRER UN CAMIONNEUR DE VOTRE SOCIÉTÉ / REMOVE A TRUCK DRIVER FROM YOUR COMPANY REGISTER



1 BIENVENUE AUX TERMINAUX MONTREAL GATEWAY

2015-09-29 - Guide à l'intention des camionneurs
Bonjour à nos partenaires de l'industrie du camionnage,
Afin d'assurer la sécurité de tous lors du passage de vos employés dans nos terminaux.

SECTION MEMBRE

Code utilisateur: fpProvost
Mot de passe: *****

CAMIONNAGE - HORAIRE D'OUVERTURE

2016-02-19, Ven 07: 07:00 @ 15:00
2016-02-20, Sam 07: 07:00 @ 15:00

FENÊTRE DES RETOURS

2016-02-15, Lun DRE/0114 MOE/4112 OTE/4789 PNS/1106 QUE/006
2016-02-16, Mar DRE/0114 MOE/2412 OTE/4789 PNS/1106 QUE/006

Allez sur le www.mtrtml.com et accédez à la « Section membre »

Visit www.mtrtml.com and enter your user name.

2 Services en ligne

Exportation
Notification départ de navire

Importation
Notification arrivée de navire

Vidéo
Vidéos disponibles

Camionnage
Camionneurs

Tarification
Lettres de Garanties / Liste des Tarifs

Autre

Mes camionneurs

Accédez à l'outils « Mes camionneurs »

Access to "My Truckers".

My Truckers

3 10 elements

Copy CSV Excel PDF

Last Name

Revoke access	Boucher
Revoke access	Bureau
Revoke access	Calles Gomes
Revoke access	Carrillo
Revoke access	Chacon
Revoke access	Charpentier
Revoke access	Daigneault
Revoke access	Dandurand
Revoke access	Desjardins

À côté du nom du camionneur, cliquez sur « RETIRER ACCÈS »*

Select (Revoke Access). Your former trucker will be deactivated from the system.

* Si vous ne retirez pas le camionneur de votre société, celui-ci pourrait exécuter des transactions à votre nom (sans votre consentement)
/* If you fail to remove a trucker from your company register, this could allow them to execute transactions in your name, without your consent.

2.9. SIGNIFIER UN CHANGEMENT DE COORDONNÉE / REPORT ALL CHANGES OF COMPANY INFORMATION



Dans les cas où votre compagnie change d'adresse, de numéro de téléphone, de signataire autorisé ou d'adresse courriel, nous vous demandons de nous soumettre une version à jour du *Formulaire d'enregistrement d'une organisation* (p. 11) par courriel à mgtsecurity@mtrtml.com

In the event your Company changes its address, telephone number, authorized signatory or email address, please "Without delay" sends us an updated version of the *Organization Registration Form* (p. **Error! Bookmark not defined.**) by email to mgtsecurity@mtrtml.com

2.10. ANNONCER UN CAMIONNEUR EN FORMATION / PROVIDE NOTICE WHEN A TRUCK DRIVER IS IN TRAINING



Envoyez un courriel à mgtsecurity@mtrtml.com. Dans votre courriel, mentionnez le nom de la personne en formation et les dates de début/fin de sa période de formation.

Suite à ce courriel, la sûreté ajoutera votre camionneur en formation à la liste d'accès des terminaux.

Send an email to mgtsecurity@mtrtml.com. In your email, enter: The name of the person in training, the start date and the end date. Security will add your trucker in training to the terminal access list.

2.11. TRANSPORT HORS DIMENSIONS (« WIDE LOAD ») / WIDE LOAD



Pour assurer une coordination efficace des transports hors dimension (« wide load »), veuillez communiquer avec la sûreté (514-257-3067) dès l'arrivée de votre camionneur au Portail commun d'entrée des camions (« Commun Gate »).

To ensure efficient coordination of your wide load at the terminal, call MGT Security (514-257-3067) as soon as your driver enters the « Port of Montreal Common Gate ».

2.12. FUSION D'ORGANISATION / MERGE OF ORGANISATION

Si votre Société est liée à plusieurs entreprise, vous pouvez faire une demande pour fusionner ces organisations sous une même entité. Pour se faire, vous devez remplir le formulaire 80-360-G1 N37. Votre demande sera évaluée et les organisation seront regroupée sous la même entité par la suite.

If your company is affiliated with multiple other truck businesses, you can apply to merge these organizations into a single entity. To do so, you must complete form 80-360-G1 N37. Your application will be reviewed, and the organizations will then be consolidated into a single entity.

3. AMENDEMENTS

ART.	VERSION 2024-01-10	VERSION 251202
2.12	NOUVELLE SECTION	FUSION D'ORGANISATION / MERGE OF ORGANISATION

4. CONVENTION D'ACCÈS DES CAMIONS AUX TERMINAUX / TRUCKING TERMINAL ACCESS AGREEMENT

Par les présentes, il est entendu et convenu que l'accès des sociétés de camionnage aux terminaux Cast et Racine de la Société Terminaux Montréal Gateway (individuellement, le « terminal » et collectivement, les « terminaux ») est assujetti aux modalités ci-dessous

- 1) « STMG » s'entend de la Société Terminaux Montréal Gateway.
- 2) « Société de camionnage » s'entend, notamment, de tout entrepreneur de camionnage ou entrepreneur de transport routier et de ses employés, conducteurs, sous-traitants indépendants et voituriers-remorqueurs.
- 3) « Unité de transport » s'entend d'un conteneur standard ou d'une remorque, d'un conteneur plate-forme empilable, d'un réservoir, d'une remorque Mafi, d'un conteneur à ridelles et hayons rabattables (tilt), d'un wagon ou de toute autre unité de chargement construite expressément pour le transport terrestre, maritime ou aérien de marchandises.
- 4) Il est entendu et convenu que chaque unité de transport plein livrée ou ramasser dans les terminaux est assujettie à des frais de 52 \$, que STMG facture à la société de camionnage concernée et que celle-ci seule doit payer. STMG se réserve le droit de rajuster ces frais
- 5) Les sociétés de camionnage qui refusent de régler les factures de STMG dans les meilleurs délais se verront refuser l'accès aux terminaux jusqu'à ce que tous les comptes aient été réglés.
- 6) Les terminaux conviennent de fournir leurs services en faisant preuve d'un niveau raisonnable de soin, de diligence, de compétence et de jugement.
- 7) Les sociétés de camionnage sont considérées comme compétentes et raisonnablement renseignées à l'égard des questions concernant l'exercice de leurs activités, y compris aux fins de l'acceptation des présentes modalités et de toutes les questions connexes.
- 8) Les sociétés de camionnage s'engagent à embaucher des conducteurs, des sous-traitants indépendants et des voituriers-remorqueurs expérimentés et compétents, qui arrimeront ou fixeront adéquatement et suffisamment les marchandises ou verront à ce qu'elles soient adéquatement et suffisamment arrimées ou fixées sur les conteneurs plate-forme empilables ou autres conteneurs, remorques Mafi, remorques à plateau ou autres remorques ou tout autre matériel, conformément, en tout temps, aux normes les plus élevées et aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et d'États.
- 9) Les sociétés de camionnage acceptent de maintenir leurs informations de parrainage avec STMG à jour en tout moment. Ce qui précède comprend les informations de registre et les listes de chauffeurs de camions actifs, qui sont gérées via le portail Web de STMG, comme spécifié dans le Guide des Sociétés de Camionnage (article 2.8).
- 10) Sauf dans des cas exceptionnels convenus d'avance et par écrit, la livraison et la collecte d'unités de transport dans les terminaux doivent se faire entre 06h00 et 23h00 du lundi au vendredi (jours fériés exclus).
- 11) Les sociétés de camionnage s'engagent irrévocablement à respecter en tout temps les dispositions du Guide des Sociétés de Camionnage et du Guide du Camionneur de STMG, dont elles accusent réception par les présentes, ainsi que les présentes modalités.

En tant que signataire désigné de l'entreprise de camionnage mentionnée ci-dessous, je déclare avoir reçu et examiné la CONVENTION D'ACCÈS DES CAMIONS AUX TERMINAUX.

Je comprends ces instructions et accepte de respecter toutes les conditions de cet accord.

It is hereby understood and agreed that access by Trucking Companies to Montreal Gateway Terminals, Cast Terminal, Racine Terminal (individually and collectively the "Terminal(s)") shall be subject to the following standard terms and conditions:

- 1) "MGTP" means Montreal Gateway Terminals Partnership;
- 2) "Trucking Company(ies)" means without limitation any and all carters, hauliers, road carriers and/or their employees, drivers, independent contractors and/or brokers;
- 3) "Transport Unit(s)" means containers, trailers, flat racks, tank and other standard containers, mafis, tilts, railroad cars, tanks, or any other unit load device specifically constructed for the carriage of goods by land, sea or air.
- 4) It is understood and agreed that each laden Transport Unit moving in and out of the Terminal(s) will be subject to a fee of \$52 to be invoiced to and paid exclusively by the Trucking Company effecting the carriage. The fee could be subject to adjustment.
- 5) Trucking Companies that refuse to promptly satisfy invoices for this service will be denied access to the Terminal(s) until all accounts have been settled.
- 6) The Terminals shall carry out services within a reasonable degree of care, diligence, skill and judgement.
- 7) Trucking Companies shall be deemed to be competent and to have reasonable knowledge of matters affecting the conduct of business, including agreement to and/or acceptance of these Conditions and all matters relating thereto;
- 8) Trucking Companies warrant that they shall engage experienced and competent drivers, independent contractors and/or brokers who will undertake and/or ensure proper and sufficient lashing and/or securing of goods upon flat rack and any other containers, mafis, flatbed and any other trailers and/or other pieces of equipment, always in accordance with the highest standards and in compliance with Federal, Provincial and State laws and regulations
- 9) Trucking Companies agree to maintain their sponsorship information with MGTP current at all times. The aforementioned includes the registry information and active truck driver listings, which is maintained via MGTP's web portal as specified in the Trucking Companies Handbook (article **Error! Reference source not found.**).
- 10) Save in exceptional circumstances to be agreed in writing in advance, delivery and collection of Transport Units to and from the Terminal(s) may be effected between 0600 and 2300 hours Monday through Friday (statutory holidays excluded).
- 11) Trucking Companies undertake irrevocably to abide at all times by the provisions of the MGTP's Trucking Companies' Handbook and Truck Driver's Handbook, receipt of which is hereby acknowledged, as well as these terms and conditions as if set forth therein;

As designated signatory to the below mentioned Trucking Company, I declare having received and reviewed the "Trucking Terminal Access agreement".

I understand these instructions and agree to comply with all terms of this agreement.

SOCIÉTÉ / COMPANY	PRÉNOM ET NOM / FIRST AND LAST NAME	SIGNATURE	DATE
<i>Les copies signées doivent être envoyées par courriel à mgtsecurity@mtrtml.com, par télécopieur (514) 789-2619 ou en personne (bureau de sécurité MGT) /</i>			
<i>Signed copies are to be remitted by email to mgtsecurity@mtrtml.com, by fax (514)789-2619 or in person (MGT Security Office)</i>			

Parrainage / Sponsorship

Une Organisation devant exercer des activités dans le port doit être parrainée par une installation portuaire, une installation maritime ou une ligne maritime avec laquelle elle fera affaire sur le port de Montréal. *An Organisation to be conducting business in the port must request a sponsorship letter from a port facility, a marine facility or a shipping line with which it will conduct business in the Port of Montreal.*

Identification de l'Organisation / Organisation's Identification

Nom légal de l'organisation / Legal name of organisation			Code SCAC /UIIA	Dossier / File
Description des activités / Business activities			Web	
No	Rue / Street	Ville / City	Province État / State	Code postal / Postal code
# Téléphone / Phone #	Fax #	Courriel / Email	Courriel pour la facturation / Email for billing	

Consentement / Consent

La (les) personne (s) nommée(s) ci-dessous est (sont) désignée (s) comme le signataire autorisé pour représenter l'Organisation dans toutes les communications écrites se rapportant aux laissez-passer portuaires. Il est entendu que le signataire autorisé est aussi le responsable pour valider et maintenir les dossiers à jour des employés requérant accès au port auprès de l'Administration portuaire de Montréal. *The individual (s) named below is (are) designated as authorized signatory to represent the Organisation in all written communications relating to the pass port. It is understood that the designated signatory is also responsible for validating and maintaining an up to date the list of employees requiring access to the port, with the Montreal Port Authority.*

Signataire autorisé / Authorized signatory

Nom de famille / Name		Prénom / First name	Titre / Title
# Téléphone / Phone #	Fax #	Courriel / Email	
Signature			Date
Nom de famille / Name		Prénom / First name	Titre / Title
# Téléphone / Phone #	Fax #	Courriel / Email	
Signature			Date

Signataire légal de l'Organisation / Organisation's legal signatory

Nom de famille / Name		Prénom / First name	Titre / Title
# Téléphone / Phone #	Fax #	Courriel / Email	
Signature			Date

Bureau d'enregistrement / Registrar Office

Adresse de Bureau d'enregistrement des laissez-passer portuaire / Port Pass registrar office address :			Agent / Officer
450 rue de Boucherville, Montréal (QC) Canada H1N 0C6 (Notre-Dame / L-H Lafontaine)			
# Téléphone / Phone #	Fax #	Courriel / Email	WEB
514-283-0260	514-283-0268	<u>section75@port-montreal.com</u>	www.port-montreal.com
Parrain portuaire / Port sponsor			# Téléphone / Phone #

Fusion d'entreprise / Organisation merge

Une Organisation souhaitant signifier une fusion entre ses entreprises doit enregistrer cette demande auprès de Société Terminaux Montréal Gateway. *An Organisation wishing to signify a merge between his companies shall register a request to Montreal Gateway Terminals.*

Identification de l'organisation principale / Main Organisation's Identification

Nom légal de l'organisation / Legal name of organisation

Description des activités / Business activities

No	Rue / Street	Ville / City	Province État / State	Code postal / Postal code
----	--------------	--------------	-----------------------	---------------------------

Téléphone / Phone

Consentement / Consent

La (les) personne (s) nommée(s) ci-dessous est (sont) désignée (s) comme le signataire autorisé pour représenter l'Organisation principale / The individual (s) named below is (are) designated as authorized signatory to represent the Main Organisation.

Identification de l'organisation devant être fusionnée à l'organisation principale / Identification of the Organisation's that must be merge to the main organisation.

Nom légal de l'organisation / Legal name of organisation

Description des activités / Business activities

No	Rue / Street	Ville / City	Province État / State	Code postal / Postal code
----	--------------	--------------	-----------------------	---------------------------

Téléphone / Phone

Signataire légal de l'Organisation / Organisation's legal signatory

Nom de famille / Name		Prénom / First name	Titre / Title
# Téléphone / Phone #		Courriel / Email	
Signature			Date

Instruction pour le formulaire / Form instruction

Veuillez envoyer ce formulaire par courriel à l'adresse courriel mgtsecurity@mtrtml.com après l'avoir complété / Please send this form to mgtsecurity@mtrtml.com when filled up.

Bureau de la sûreté MGT (Section réservée) / MGT security office (reserved section)

Adresse de Bureau d'enregistrement des laissez-passer portuaire / Port Pass registrar office address :		Agent / Officer
305 Rue Curatteau, Montréal, H1L 6R6		
# Téléphone / Phone #	Courriel / Email	WEB www.mtrtml.com
514-257-3067	mgtsecurity@mtrtml.com	

Identification personnelle / Personal identification

Nom de famille / Name		Prénom / First name		Dossier / File	
Grandeur / Height	Yeux / Eyes color	Sexe / Sex	Date de naissance / Date of birth		
No	Rue / Street		Ville / City	Province État / State	Code Postal / Postal code
# Téléphone / Phone #	Autre / Other	Courriel / Email			
# Permis de conduire / Driver's license #		Expiration	Classes	Province État / State	

Employeur / Employer

Nom / Name		Service / Department		# Téléphone / Phone #
Titre Profession Métier / Title Profession Trade		Statut / Status		Matricule / Employee #
Superviseur / Supervisor		Courriel / Email		

Véhicule Moteur / Motor Vehicle

Marque / Make	Modèle / Model	Année / Year	# Plaque / Plate #
Marque / Make	Modèle / Model	Année / Year	# Plaque / Plate #
Flotte /Fleet	Propriétaire / Owner		
Compagnie d'assurance / Insurance Company		# Police / Police #	Expiration

Consentement / Consent

Je, soussigné, reconnais avoir reçu du port de Montréal, le permis de circuler mentionné ci-dessus, et j'accepte les conditions suivantes imposées pour l'utilisation de ce permis, à savoir que:

I, the undersigned, acknowledge receipt of the above mentioned Port of Montreal permit, and I undertake to abide by these following conditions:

1. Ce laissez-passer est pour mon seul usage et pour utilisation dans le cadre de mes fonctions dans le port.
2. Ce laissez-passer doit être porté au-dessus de la ceinture, visible en tout temps et être remis à un agent de sûreté sur demande.
3. Mon véhicule, son contenu et objets que je transporte sont sujets à vérification sur le territoire du port.
4. Une infraction aux règlements de l'Administration portuaire de Montréal peut entraîner la révocation de ce permis sans autre avis.
5. D'informer immédiatement l'Administration portuaire de tout changement aux informations contenues ou autrement pertinentes à cette application; je rapporterai la perte, l'égarage, les dommages et la destruction du laissez-passer dans les meilleurs délais.

1. This pass is to be used by myself only and while conducting business in the port.
2. This pass shall be worn above the waist, visible at all times and be surrendered to a security agent upon request.
3. My vehicle, its content and objects that I am carrying are subject to inspection on port territory.
4. A violation to the Montreal Port Authority by-laws may entail the cancellation of this permit without further notice.
5. To notify the Port Authority immediately of changes to any and all of the information contained within or otherwise relevant to this application; I will report the loss, misplacement, damage or destruction of the pass as soon as possible.

Signature

Signature du requérant / Applicant's signature		Date
Nom du signataire autorisé / Authorized signatory's name		Organisation
Signature Autorisé / Authorized Signature		Date
Justification		

